



**COMMUNE
D'EPIAS-RHUS**

Date de convocation :

01/04/2025

Date d'affichage :

01/04/2025

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 15

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 095-219502135-20250407-D132025-DE



OBJET :

Demande de subvention auprès du

Conseil Départemental du Val d'Oise

au titre du dispositif

« restauration et travaux de mise en valeur du patrimoine historique communal non protégé »,

dans le cadre de la restauration du mur du cimetière d'Epias.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le :
et de la publication le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Silvia DURAND, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : ANNEQUIN Carine pouvoir à NORIS Angelo, SCHMUTZ Christian pouvoir à LOIZEAU Dominique, Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE, HARDY Elodie pouvoir à VALETTE Emilie, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.

Absents : néant

Le quorum est atteint.

Mme Silvia DURAND a été désignée secrétaire de séance,

Le mur du cimetière d'Epias nécessite des travaux sur son couronnement,

Vu la visite technique réalisée avec la chargée de mission *Eco-construction et rénovation du patrimoine bâti* du Parc Naturel Régional du Vexin Français,

Vu les préconisations du Parc Naturel Régional du Vexin Français,

Vu les travaux nécessaires à la bonne conservation du mur du cimetière d'Epias,

Vu le devis présenté,

Considérant que le Conseil Départemental du Val d'Oise propose une subvention au titre du dispositif « restauration et travaux de mise en valeur du patrimoine historique communal non protégé », à hauteur de 25% du montant HT,

Coût estimatif des travaux urgents :
41 837€ HT - 50 204,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les travaux de restauration du mur du cimetière d'Epias,

Solicite l'aide du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif « restauration et travaux de mise en valeur du patrimoine historique communal non protégé »,

Dit qu'une demande de subvention sera également demandée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNR VF) et du Conseil Régional d'Île de France,

S'engage à régler la part communale et la TVA,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025,

S'engage à ne pas commencer les restaurations avant la notification des subventions,

S'engage à déposer les demandes d'autorisation de travaux auprès des services d'urbanisme,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Le Maire,
Brahim MOHA



le/la secrétaire de séance
Silvia DURAND